

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 9 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230619-20230609DEL4-DE

20230609DELA
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 22

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**VOTE D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION « CHŒUR DE LYS »**

DELIBERATION :

Publiée le 19 juin 2023

Rendue exécutoire le 19 juin 2023

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 19
juin 2023*

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 19 juin 2023

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 16 mai 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, Bénédicte VANHILLE, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents :

*M. Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Me Laetitia PANIEZ, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME,
M. Benoît OERLEMANS, procuration donnée à Me Karine PACCEU,
M. Pierre CAMPHYN, procuration donnée à M. Michel LANNOO,
M. Jean-Pierre DUBURCQ, procuration donnée à M. Olivier JOUCLA,
Me Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,*

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant le partenariat établi entre la commune et les associations Erquinghemmoises ou extérieures, il a été convenu de prendre en charge tout ou partie des frais supportés par ces structures, dans certaines circonstances, lors des formations des cadres.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle :

- A l'association « Chœur de Lys », au montant de 400 €.

Adopté Pour Ampliation
Le Maire

